

# Jean-Pierre Sueur : « Pour signer un pacte, il faut être deux »



Jean-Pierre Sueur, maire d'Orléans, ancien ministre des Collectivités locales, est membre du Comité des finances locales et vice-président de l'Association des maires de grandes villes de France.

© D.R.

**Communes de France.** Le gouvernement souhaitait mettre en place un pacte de stabilité financière entre l'Etat et les collectivités locales. L'idée était intéressante : améliorer la prévisibilité des ressources d'un budget, voilà qui ne pouvait que séduire les élus. Pourquoi est-ce finalement un échec ?

**Jean-Pierre Sueur.** Pour signer un pacte, il faut être deux. Or ce pacte est en fait un "habillage" de mesures prises par le gouvernement et avalisées par le Parlement qui se traduisent par une régression des dotations de l'Etat aux collectivités locales. Des règles qui étaient fixées depuis longtemps sont brutalement mises en cause. Ainsi, la Dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP) compensait chaque année les exonérations de taxes professionnelles décidées par l'Etat - j'insiste sur ce point. Tout d'un coup, le principe de la compensation n'existe plus. Et la DCTP devient un "solde". Elle devient ce que l'Etat consentira, bon mal an, à verser aux communes en vertu de ses propres choix et de ses propres contraintes. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que nombre d'associations d'élus refusent de signer ou de cautionner ce prétendu pacte.

On éprouve quelques difficultés à comprendre le projet de ce gouvernement pour les collectivités : il prétend faire de la lutte pour la réhabilitation des quartiers urbains dégradés une priorité, et il taille à coups de serpe dans les dotations essentiellement urbaines : la DGE et la DCTP. N'y avait-il pas d'autres solutions ?

Vous avez raison : il y a là une totale contradiction. Le gouvernement annonce un plan pour la ville et les quartiers. Et, en même temps, il réduit les dotations de l'Etat aux agglomérations urbaines ! L'Association des maires de grandes villes de France a ainsi calculé que l'ensemble des mesures prises dans la loi de finances pour 1996 se traduisaient pour les villes et agglomérations urbaines de plus de 100 000 habitants par un milliard de "manque à gagner" chaque année, pendant trois ans, par rapport à la situation antérieure ! Nous avons également calculé que l'enveloppe financière du "Plan ville" annoncé à Marseille par Alain Juppé s'élevait pour 1996 à deux milliards de francs, dont 788 millions de mesures de "redéploiement". Cela fait donc 1 milliard 222 millions d'argent frais. Quand on soustrait le milliard qui a d'ores et déjà été retiré aux dotations des grandes agglomérations urbaines - celles où les problèmes de la ville et des quartiers sont les plus aigus -, on voit que ce qui reste est très faible... On est très loin d'un "Plan Marshall".

J'ajoute que supprimer la DGE de toutes les villes de plus de 20 000 habitants, comme cela est décidé dans la loi de finances pour 1996, va évidemment à

l'encontre de la "politique de la ville". Et lorsque M. Juppé annonce le 18 janvier à Marseille qu'il va rétablir, pour un certain nombre de communes, la DGE... dont la suppression est inscrite dans la loi de finances publiée le 31 décembre précédent, on s'aperçoit qu'on est en pleine improvisation et que tout cela n'a pas de cohérence.

Le gouvernement a présenté au Parlement un bilan de la réforme de la DGF effectuée en décembre 1993. Il ne propose apparemment qu'une modification d'ordre technique de la DSU. Faut-il en conclure qu'elle n'en nécessitait pas d'autres ?

La réforme de la DGF de 1994 a figé sa part essentielle sous la forme d'une dotation forfaitaire. La DGF comprend en outre, trois dotations dites d'aménagement du territoire. La première, la dotation de solidarité rurale, est - à l'inverse de la dotation de développement rural que j'avais mise en place - un dispositif de pur saupoudrage qui consiste à répartir 800 millions de francs entre 32 000 communes : chacune reçoit quelques miettes, et l'effet en terme d'aménagement du territoire ou de développement économique est quasiment nul. La seconde, la dotation liée à l'intercommunalité, a peu évolué en 1995, puisque peu de groupements nouveaux ont été créés en cette année d'élections municipales. D'où l'idée de tirer parti de cet état de fait pour augmenter la DSU : on trouve là l'origine des 450 millions de francs inscrits dans le "plan ville" au titre de la DSU. Mon inquiétude vient de ce que nous ne sommes pas assurés de la pérennité de ce financement. Au-delà, je crains que la réforme de

la DSU qui a été proposée ne soit pas suffisamment sélective : il faut concentrer les moyens sur les zones urbaines difficiles. Cette critique s'applique, bien-sûr, encore davantage à la DGF. La vraie réforme de la DGF reste à faire.

Les gouvernements de gauche ont mis en place de nouveaux outils de péréquation entre collectivités locales : la DSU et le FSRIF, pour les communes en 1991 la majoration de la DFM pour les départements en 1991, le FCDR pour les régions en 1992. Cela a été un premier pas. N'en faudrait-il pas d'autres pour accroître l'efficacité de la péréquation ?

Nous avons, en effet, accompli des premiers pas importants, que l'opposition de l'époque a, d'ailleurs, toujours refusé d'accomplir avec nous. Il faut assurément aller plus loin. La solidarité entre les collectivités locales est indispensable. Elle doit prendre en compte à la fois la richesse fiscale et l'effort fiscal. Mais, au-delà, il faut revoir les dotations de l'Etat - à commencer par la DGF - sur la base de quelques objectifs très clairs car il y a aujourd'hui trop de critères et de paramètres qui s'annulent les uns les autres. Ces objectifs sont pour moi les suivants : premièrement, une vraie priorité à la politique de la ville et des quartiers en difficulté ; deuxièmement, dans l'espace rural, le soutien aux projets de développement au lieu du saupoudrage inopérant ; troisièmement, une incitation effective à "l'intercommunalité de projet". Ces trois objectifs sont, d'ailleurs, tout à fait complémentaires. ■